

On a proposé des noms pour les nouvelles circonscriptions: Arctique-Est et Arctique-Ouest. Je ne pense pas que ce soit très satisfaisant compte tenu du passé romantique et historique des Territoires du Nord-Ouest. A mon avis, le nom que l'on choisira pour le nouveau territoire devrait être maintenu dans celui de la circonscription électorale. Il y a un mot esquimau que je pense être encore capable d'épeler. C'est le mot «Innusiq». A mon avis, ce serait le nom idéal pour atteindre les objectifs du bill C-51.

Les Territoires du Nord-Ouest connaissent de nombreux problèmes, mais on y a fait d'énormes progrès grâce aux politiques instaurées à la fin des années 50 et au début des années 60. Et maintenant, une douzaine d'années après que la proposition en ait été faite à la Chambre, nous allons enfin avoir la représentation dont nous avons tellement besoin et j'espère que nous pourrions régler certains des problèmes que les députés connaissent très bien.

Je félicite de nouveau le député des Territoires du Nord-Ouest de son initiative et j'espère que le bill sera adopté rapidement.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je veux simplement dire aux porte-parole des autres partis que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes disposés à modifier l'ordre adopté pour que le bill soit examiné en comité plénier et reçoive, si possible, la troisième lecture aujourd'hui.

M. Watson: Monsieur l'Orateur, à titre de membre du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, je ne suis pas d'accord, car, à mon avis, il faut renvoyer le bill à ce comité. Si l'on demande le consentement unanime, je m'y opposerai pour cette raison.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La motion ne vise pas à renvoyer le bill à ce comité, mais à celui des privilèges et élections.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je voulais simplement dire la même chose, le bill ne sera pas renvoyé au comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, mais pour ce faire il faudrait le consentement unanime; j'espère donc que le député de Laprairie (M. Watson) donnera son consentement et nous permettra de conclure aujourd'hui le débat sur ce bill.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Essayons. Y a-t-il consentement unanime pour modifier l'ordre adopté et renvoyer le bill au comité plénier?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois, étudié en comité et rapport en est fait.)

M. Sharp propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

● (1250)

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant dire quelques mots sur ce bill. Du fond du cœur, et au nom des habitants des Territoires du Nord-Ouest, j'aimerais remercier tous les députés de la Chambre d'avoir permis l'adoption rapide d'un bill

Crédit agricole—Loi

extrêmement important pour les Territoires du Nord-Ouest et d'ailleurs pour tout le Canada. Merci infiniment.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement: Étant donné l'esprit de collaboration qui règne aujourd'hui parmi nous, je pense que nous mériterions une petite prolongation de l'heure du déjeuner. Puis-je dire qu'il est 1 heure?

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 1 heure?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 12 h 53.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[Traduction]

LA LOI SUR LE CRÉDIT AGRICOLE

MESURE PRÉVOYANT LA MAJORATION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET DE NOUVELLES MODALITÉS RELATIVES À L'OCTROI DES PRÊTS

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-34, tendant à modifier la loi sur le crédit agricole, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

—Monsieur l'Orateur, en présentant le bill C-34, tendant à modifier la loi sur le crédit agricole...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Est-ce le meilleur au monde?

Une voix: C'est le plus important.

M. Epp: C'est la seule chose au monde.

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, quelqu'un a demandé s'il s'agit du meilleur au monde. Par comparaison avec d'autres programmes, je pense qu'il s'agit de l'un des meilleurs au monde et il s'adresse au meilleur groupe d'agriculteurs au monde.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, je tiens à souligner l'importance que revêtent ces propositions. La Société du crédit agricole a, depuis environ 15 ans, appliqué la loi et consenti environ 120 prêts au montant global de 2.75 milliards de dollars. Cela seul confère à la Société le rôle du plus important prêteur hypothécaire pour les agriculteurs canadiens. La loi revêt une telle importance pour ces derniers qu'il faut la modifier périodiquement afin de répondre aux nouveaux besoins de crédit de la commu-